

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2022, SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2021, **à compter du 16 mai 2022 :**

Un dividende brut de 5,335 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire aux guichets de la STB
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2022; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 13 mai 2022 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.